

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{er} page 5 fr. la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an. France 12 — Etranger 18 fr. par an.

Paul Bourde statufié !

Qui l'eût dit ? qui l'eût cru, il y a un peu plus de trente ans quand il dut quitter la Tunisie sous les pommes cuites, pour aller se réfugier à Madagascar où, du reste, il ne fit pas un long séjour.

Puis il était nommé percepteur à Paris, une situation qui l'obligeait, évidemment à coucher sous les ponts si l'on en croit un confrère, nous ne savons plus lequel.

Mais il avait su tout de même réserver à des amis, dont il devint, comme par hasard, plus tard, l'associé, le domaine de tout repos des Chrahil dont on disait la bonne qualité des terres et la réputation de fertilité parmi les indigènes, ce qui était exact par le résultat des analyses faites au Laboratoire de chimie agricole de Tunis et le domaine était situé près du chemin de fer d'Henchir-Souatir, alors appelé d'Ain-Moularès.

Il y avait bien dans la propriété neuf « petites » enclaves occupées par des indigènes, ce qui était assez gênant, on le conçoit, car ceux-ci avaient accueilli plutôt fraîchement l'arrivée des amis de M. Paul Bourde avec même beaucoup de défiance, beaucoup de mauvaise volonté.

Suivant un recensement opéré par M. Tourniéroux, le gérant, qu'on était allé chercher à la ferme d'Expériences à l'Ecole d'Agriculture de Tunis où il était régisseur, il y avait 136 familles qui avaient leur demeure ordinaire sur la propriété; avec des maisons qu'elles avaient construites, et les autres vivaient sous la tente; en outre, 68 familles venaient ordinairement du dehors pour y ensemen- cer, et ces dernières avaient des intérêts éparés dans la région.

Ces indigènes possédaient 44 chevaux, 210 boucs, 128 chameaux, 1.100 chèvres et 40.000 moutons qui étaient imposés pour 1.966 fr. 40.

Tout cela était gênant pour la Société civile de Sidi-Mansour de Chrahil, comment faire pour les faire déguerpir ?

Pour les amadouer, la Société prit à sa charge les droits sur le bétail, ce qui était — alors — un sacrifice sérieux, aussi fut-il apprécié des indigènes d'autant plus qu'on avait prescrit à M. Tourniéroux de les traiter « numainement », en toute occasion.

Et l'administrateur-délégué disait dans un de ses rapports « qu'il avait emporté de son séjour sur la propriété l'impression très nette que la « Compania », ainsi appelée-on la Société, était installée définitivement et qu'il n'y aurait plus aucune difficulté sauf avec une dizaine d'indigènes irréductibles, ceux qu'on appelle les « notables » les « kebars (les grands) qui vont perdre, car l'une de leurs principales richesses c'est de faire cultiver les terres par des khamimès, qui se contentent du cinquième ou du quart de la récolte. »

Nous avons ce rapport sous les yeux d'où nous avons extrait ce qui nous a paru le plus intéressant au moment où on vient de procéder en grande solennité à l'érection d'une statue à Paul Bourde sous la présidence d'un sous-ministre qui ignore évidemment tous ces détails, comme les ignore M. Manceron et les ignore M. Lucien Saint.

Il y a plus, celui qui connaissait le secret de l'antique fertilité des terres sialines, des belles forêts d'oliviers disparues, était un descendant des propriétaires primitifs des terres, le colonel Si Brahim Siala, notre voisin à Radès qui nous avait chargé de l'accompagner chez M. Bourde pour lui remettre les documents qu'il possédait et dont celui-ci se servit.

Un jour, le colonel Si Brahim Siala voulut ravoier ses papiers et nous chargea d'aller les réclamer au Directeur de l'Agriculture, dont les bureaux se trouvaient alors rue d'Angleterre.

Nous nous y rendîmes, et bientôt la conversation tourna à l'aigre-doux, prit une tournure violente, si violente que nous eûmes l'impression que M. Bourde allait nous lancer son encrier à la tête.

Mais il sut à temps se maîtriser, et il se contenta de le ranger bien en face de lui.

Il est inutile de dire que la réception prit fin aussitôt et que le colonel Si Brahim Siala, qui avait deux fils dont l'un était déjà dans les Contributions diverses, et l'autre s'appropriait à y entrer, ce qui paralysait ses mouvements, ne

put jamais se faire rendre ses papiers, il s'adressa même au bey, qui ne put rien faire pour lui.

Et Paul Bourde put s'enorgueillir de la reconstitution des anciennes forêts d'oliviers autour de Sfax dont les terres étaient cédées à raison de cent sous l'hectare aux amis et connaissances, aux puissants du jour, aux parlementaires que Paul Vigné d'Oocton a fustigés en 1911 dans la « Guerre Sociale » de Gustave Hervé sous le titre de PANAMA TUNISIEN.

Et Paul Bourde aujourd'hui est statufié !

Belle robba, comme disent les italiens ! J. S. P.



Les indigènes d'Algérie auront-ils une représentation parlementaire

Depuis plusieurs années, l'élite indigène d'Algérie bataille pour obtenir des représentants au Sénat et à la Chambre des Députés sans recourir à la naturalisation.

Il semble, à première vue, qu'il soit difficile d'accorder à des non-citoyens, une représentation parlementaire dont les bulletins de vote se confondraient avec leurs collègues et pourraient, le cas échéant, mettre le ministère en échec, ce qui serait tout de même un peu fort.

Cependant, M. Massignon, professeur au Collège de France, membre de la Commission chargée d'étudier la question, déclare :

« L'Algérie est une greffe de notre race. Alger est la tête de pont de la civilisation française en Afrique, sa base dans l'Islam nord-africain. Si nous laissons contaminer ce pays par l'autonomisme « latin » cher à quelques littérateurs, il succomberait vite à l'attraction centrifuge de l'Italie et de l'Espagne. »

« Il est à remarquer d'ailleurs que les indigènes algériens musulmans ont toujours une tendance très nette à voter avec les éléments français, s'il y a scission entre les divers éléments latins. »

« J'ai constaté en Algérie, poursuit M. Massignon, combien les musulmans évolués regardent de plus en plus vers Paris et s'exercent à un usage de plus en plus perfectionné de la langue et de la culture françaises. La francisation de cette élite serait la principale sauvegarde de l'avenir des enfants de nos colons. »

« Nous avons commencé en Algérie un travail social plus profond que la simple mise en valeur économique; nous y avons amorcé une assimilation réelle des esprits, notamment par l'école primaire (que Rome n'avait pas eue, ce qui explique son échec), assimilation actuellement trop avancée pour pouvoir être arrêtée. L'Islam algérien me semble avoir de plus en plus conscience que son avenir social dépend d'un rattachement de plus en plus étroit à la métropole, et c'est ce qui fait l'intérêt des demandes d'extension des droits politiques que l'unanimité des élus algériens musulmans présente depuis deux ans au Gouvernement français à l'occasion du Centenaire. »

Evidemment, il serait politique d'accorder la représentation nationale aux indigènes, mais il ne faut pas l'accorder en bloc, on doit faire une sélection, car l'indigène du bled se moque pas mal d'avoir des représentants à Paris, ce qu'il demande c'est avant tout, c'est de ne plus être la proie des caïds et autres cheikhs et d'avoir de bonnes récoltes ou des salaires suffisants pour vivre et nourrir sa famille.

Autour d'un décret

Quelques journaux locaux ont publié, il y a deux ou trois semaines, le texte d'un décret visant les réformes à apporter dans les tribunaux régionaux du Charaa.

Ce décret instituerait à la place de la charge de mufti ou bach-mufti des juges et des juges-suppléants; la nouvelle en fut confirmée par le journal quasi-officiel la « Zohra ».

Mais, d'après nos propres renseignements prises aux meilleures sources, il semblerait que ce décret ne portait pas le sceau de S. A. le Bey, ni la signature du Ministre-Résident Général de France pour sa mise à exécution.

Alors, alors, la communication à la presse indigène reste pour nous un mystère qu'on devrait bien élucider.

Un fait identique s'était déjà produit, et la Direction de la Justice indigène l'aurait attribué à la négligence du fonctionnaire chargé de la préparation des décrets à soumettre au sceau du souverain.

Ce jeu de cache-cache ne serait pas de nature à amuser le Résident Général, M. Manceron, qui aime les choses claires et nettes et n'entend à avoir la main-forcée par personne.

Nous ne pouvons que l'en féliciter, d'autant plus que c'est lui seul et rien que lui seul, qui assume la charge de la Direction du Protectorat.

Et les responsabilités. Il est également contraire aux bons principes que la France a toujours employés dans ses protectorats, principes qui l'ont placée à la tête des pays colonisateurs.

M. Manceron n'a pas été long à s'apercevoir des agissements de certains personnages qui, tout en voulant s'attribuer de grands mérites, s'évertuent à saper les bases de sa politique éclairée qui tend de jour en jour à consolider les liens indissolubles qui unissent les deux pays.

Le Directeur de la Justice tunisienne ferait bien de ne plus rien entreprendre de lui-même et de soumettre ses projets de réforme à la seule personne qualifiée pour garder le souverain du pays et lui montrer les bons chemins profitables à son peuple.

Quant à son acolyte, un moyen efficace le mènerait à jamais hors d'état de nuire, car on dit qu'il est pour quelque chose, sinon l'auteur direct dans l'affaire du décret mystérieux.

La pêche en eau trouble a, du reste, toujours été son faible, elle est une des distractions préférées de cet ex-pacha dont les idées se reflètent quotidiennement dans les colonnes d'un journal qu'il guide à sa volonté.

MIRAMAR.

L'Italie à Anvers

Les sans-filistes de Tunisie ne sont pas sans avoir entendu certaines conférences grandiloquentes sur la Rome antique dont nos frères italiens sont, disent-ils, les héritiers naturels. Il est assez indiqué de rapprocher ces impressions de l'opinion que le correspondant du « Radio-Magazine » à Anvers a exposé d'amusante façon dans ce journal de T. S. F. :

« Le pavillon de l'Italie à l'Exposition d'Anvers est (si je puis ainsi parler), assurant. D'abord vous entrez dans un grand hall et vous apercevez en levant les yeux une immense carte de géographie qui représente l'Empire romain. Or, vous savez que l'Empire romain, c'était l'Europe — ou peu s'en faut — et une bonne partie de l'Afrique. On peut se demander ce qui se passerait si chaque nation affichait ainsi sur les murs la carte de son plus glorieux passé. Voyez-vous l'Espagne avec l'Empire de Charles-Quint ? la France avec celui de Napoléon ? Comme si l'Europe n'avait pas été conquise trente-six fois et par à peu près tout le monde ! De telles reconstitutions géographiques devraient nous donner plutôt une leçon de modestie que d'orgueil : car il s'agit bien plutôt d'être que d'avoir été et ce n'est pas le passé d'un peuple qui fait son avenir. »

« L'Italie — la chère et chantante Italie ! — a été un charmant pays de grâce et de sourire. Tous les poètes du monde sont venus y accorder leur lyre. Aujourd'hui, elle voudrait faire peur. Or, il est vraiment très difficile de faire peur au monde de 1930 : il ne suffit pas de rouler les yeux. »

« L'Italie — la chère et chantante Italie ! — a été un charmant pays de grâce et de sourire. Tous les poètes du monde sont venus y accorder leur lyre. Aujourd'hui, elle voudrait faire peur. Or, il est vraiment très difficile de faire peur au monde de 1930 : il ne suffit pas de rouler les yeux. »

« L'Italie — la chère et chantante Italie ! — a été un charmant pays de grâce et de sourire. Tous les poètes du monde sont venus y accorder leur lyre. Aujourd'hui, elle voudrait faire peur. Or, il est vraiment très difficile de faire peur au monde de 1930 : il ne suffit pas de rouler les yeux. »

« L'Italie — la chère et chantante Italie ! — a été un charmant pays de grâce et de sourire. Tous les poètes du monde sont venus y accorder leur lyre. Aujourd'hui, elle voudrait faire peur. Or, il est vraiment très difficile de faire peur au monde de 1930 : il ne suffit pas de rouler les yeux. »

Echos & Nouvelles

EAUX ET FORETS Nos sincères compliments à MM. De- bierre, inspecteur principal des Eaux et Forêts, et Marin, qui viennent d'être inscrits au tableau d'avancement : le premier pour le grade de conservateur, 1^{er} classe, hors cadres, le second pour le grade d'inspecteur.

DEUIL Nous apprenons avec regret le décès de M. Auguste Thurneyssen, président

du Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie et président du Conseil d'Administration de la Banque Transatlantique.

Nous adressons à sa famille et aux Banques de Tunisie et Transatlantique toutes nos condoléances.

LES FETES DE KORBOUS La nouvelle direction a eu l'ingénieuse idée d'établir tout un programme de fêtes qui se déroulent en ce moment sous les yeux émerveillés des assistants.

Et ce qui ne gêne rien, la chère y est excellente comme à l'habitude; aussi Korbus jouit d'une vogue à nulle autre pareille.

AU MAGASIN GENERAL Par le dernier courrier « Gouverneur-Général-de-Gueydon », sont arrivés MM. Bortoli et Lieutaud, les sympathiques propriétaires du « Magasin Général » de Tunis.

Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

DANS LA LEGION D'HONNEUR Nous adressons nos confraternelles félicitations à Raymond Colrat qui vient de recevoir la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Colrat, comme tant d'autres, est un indépendant qui ne mâche pas ses mots, aussi a-t-il dû attendre cette rosette assez longtemps.

Le ministère Tardieu a trouvé que l'attente avait assez duré, ce dont tous les amis de Colrat se réjouissent.

DES RECOMPENSES POUR LES AGES DE SAUVETAGE On a décoré de la médaille de sauvetage un jeune indigène, Ali ben Zarasse, qui, au péril de sa vie, à La Marsa, s'est courageusement jeté à la mer pour sauver une fillette emportée par les vagues. C'est très bien.

Mais le jeune Hassène ben Salah ben Chierad en a fait autant en sauvant une jeune fille le 28 août dernier à Hammam-el-Lif, aussi espérons-on que la médaille de sauvetage ou le le Nichan Ithikhar viendra bientôt récompenser son acte de courage.

GOMIQUE !

On lit dans les journaux d'Algérie l'information suivante qui est plutôt rigolarde.

« L'Association des Anciens Spahis. Le Burnous, a été regne par M. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur de l'Office tunisien à Paris. »

« Au cours de celle-ci a été lue la promotion du Nichan Ithikhar. »

« Puis s'est déroulée la remise des médailles aux Spahis qui se sont particulièrement distingués par leur belle conduite ou par les services rendus au Burnous. »

« Enfin, des télégrammes ont été adressés aux chefs de corps des régiments de spahis de la Métropole et de l'Afrique du Nord, leur demandant de lever, dans la mesure du possible les punitions infligées à l'Association des Anciens Spahis. » Tordant, tordant.

COMMENT ON NOUS EXPLOITE Nous voulons parler des petits propriétaires d'un lopin de terrain qui désirent faire construire une maisonnette pour se soustraire aux exigences des voutours et qu'on exploite sans vergogne.

Oui, sans vergogne, parce qu'on leur fait payer la pierre et le sable à des prix beaucoup plus élevés qu'à Alger et à Constantine.

La première est livrée dans ces deux villes à raison de 20 francs le mètre cube et le second 15 francs

Nous sommes donc loin de compte ici et cela parce qu'une grosse firme a accaparé toutes les carrières de pierre, même celle de Korbus !

TOUT, MAIS PAS ÇA !

De l'avis de tous les parlementaires, jamais la Chambre ne fut plus près de la dissolution que lors de la dernière crise. Si M. Tardieu n'avait pas réussi, peut-être le Sénat eût-il accordé aux députés des vacances qui n'eussent pas été de leur goût. Et cette perspective était loin d'enchanter nos honorables.

— Tout, mais pas ça ! disaient-ils en chœur.

Et ils expliquaient :

— Ce n'est pas que nous ayons peur, mais les élections coûtent cher. Et il y en a beaucoup parmi nous qui n'ont pas fini de payer leurs dettes de la dernière campagne !...

CHEMINS DE FER ET CAMIONS AUTOMOBILES Qui disait donc que la C. F. T. avait

été l'été dernier au-dessous de sa tâche pour les transports de céréales.

Voici un démenti que nous trouvons dans le « Colon Français » et qu'il nous est agréable de reproduire.

Les colons, dit notre confrère, ont conservé le meilleur souvenir des transports automobiles, combinés avec le service des chemins de fer, qui ont fonctionné l'année dernière dans plusieurs centres, assurant l'écoulement des céréales dans des conditions très satisfaisantes.

Le succès des essais entrepris à Med-jez-el-Bab et à Zaghouan a incité la Direction des Travaux publics à passer avec la Compagnie Fermière des Chemins de Fer une convention insérée dans l'« Officiel » du 19 mars.

Aux termes de cet accord, les transports automobiles jusqu'aux gares seront intensifiés, grâce à la constitution d'une société nouvelle, qui sera considérée comme chargée des services auxiliaires du chemin de fer.

Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction; elle répond notamment à un vœu récemment émis par l'Association des Colons de Djéradou.

LES PRIVILEGES

On dit qu'il n'y a plus de privilèges... Quelle bonne blague !

Il suffit d'avoir été ministre un seul jour pour s'en apercevoir.

C'est d'abord le ministre de l'Instruction publique, qui a droit, « ipso facto », pour toute sa vie, à l'entrée gratuite dans les théâtres subventionnés, et aux meilleures places, et je dis bien toute sa vie, c'est-à-dire même quand il a cessé d'appartenir au Parlement.

Le ministre des Travaux publics est encore plus favorisé. Quand il ne l'aurait été qu'un jour il a droit, lui, à une carte de circulation sur tous les réseaux pour toute sa vie.

Etonnez-vous que tant de gens désirent d'être ministres, ne serait-ce que pour vingt-quatre heures !

Le manque de place nous oblige à remettre au prochain numéro un article sur l'expropriation du cimetière juif de l'avenue de Londres.

Poudrez-vous



Seulement Deux Foies



Par Jour.

et dites pour toujours adieu à un nez grasseyé et à un visage brillant. La Mousse de Crème mélangée à la Poudre Tokalon, suivant un procédé breveté, la fait tenir toute la journée, en dépit des rafales de vent, d'un temps pluvieux ou de la transpiration provoquée par la danse. Elle n'obstrue jamais les pores. Essayez-la et constatez combien est différente une poudre de riz « stylée ».



PHARMACIE BLOCH 4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira BLOCH Léon Fils Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger — Téléphone : 5.53 —

Saint-Cergues-les-Voirons

(HAUTE-SAVOIE)
STATION CLIMATIQUE
Altitude de 500 à 1.030 mètres.
Air pur, forêts de sapins, vue magnifique sur le lac de Genève, les Alpes, le Jura, centre d'excursions, hôtels à partir de 24 francs.
Gare : SAINT - CERGUÉS-LES - VOIRONS sur la ligne P.-L.-M. Bellegarde-Evian.
Renseignements au Syndicat d'Initiative et aux bureaux de la « Petite Tunisie ».

PROTECTORAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

COUVERNEMENT CHERIFIEN

Directon Générale des Finances

Service des Domaines

AVIS

Attribution de lots de Colonisation

Le programme de Colonisation de l'année 1930 comprend les lots ci-après désignés :

1° Lots mis en vente par voie d'adjudication sous pli cacheté :

« Lot Sidi Moussa El Harati N° 5 », 580 hectares et dépendances (Région de Rabat). Mise à prix : 501.000 francs.

« Lot El Ghrair », 180 hectares (Région des Abda). Mise à prix : 27.000 francs.

2° 30 lots mis en vente à prix fixe (28 lots répartis en cinq catégories, attribués suivant classement des candidats et deux lots attribués par voie de tirage au sort).

Région de Rabat :

1 lot (Ain El Ouda) de 78 hectares.

Région de Fez :

5 lots (Majara) de 166 hectares à 200 hectares.

8 lots (Ain Defali) de 210 hectares à 430 hectares.

Région de Taza :

3 lots (Beni Ouarrain) de 200 hectares environ.

Région de Doukkala :

1 lot (Bled Dagha et Tahar Ben Tah) 325 hectares.

Région de Marrakech :

8 lots (Tajoujet) de 141 à 271 hectares environ (lots N°s 1, 2, 7 et 8 sont complantés d'oliviers).

Les opérations de vente auront lieu dans la Salle de réunion des Services Municipaux de Rabat, le 2 juin 1930.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les personnes qui désirent prendre part aux opérations de vente doivent justifier :

1° De leur bonne moralité et de la jouissance de leurs droits civils et politiques (casier judiciaire);

2° De leurs aptitudes professionnelles (diplômes, certificats, etc.);

3° Du dépôt d'une consignation égale à 30 pour cent du capital minimum indispensable pour la valorisation du lot qu'elles postulent;

4° De leur situation de famille (pièces d'état-civil);

5° N'avoir jamais été acquéreur d'un lot de Colonisation et ne pas posséder au Maroc une propriété de moyenne importance.

On ne peut acquérir qu'un seul lot. L'acquisition peut se faire en personne ou par mandataire.

Les demandes et toutes pièces justificatives à l'appui devront parvenir au plus tard le 15 mai 1930 à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation (Service de la Colonisation), à Rabat.

CONDITIONS DE PAIEMENT

1° Lots mis en adjudication :

Ces lots sont payables en trois termes égaux non productifs d'intérêts, et répartis sur une période de 15 ans.

2° Lots mis en vente à prix fixe :

Ces lots sont payables en quinze termes annuels successifs et égaux et non productifs d'intérêts.

Les paiements étant exigibles à terme échu et les quatre premiers termes pouvant être reportés sur les quatre dernières années de jouissance.

CLAUSES GENERALES ET OBLIGATIONS DE MISE EN VENTE

Dans le mois qui suit l'attribution, l'attributaire est tenu de compléter le montant de sa première consignation jusqu'à concurrence de 50 pour cent du capital minimum indispensable pour la valorisation du lot attribué.

La prise de possession des lots ne pourra avoir lieu qu'à partir du 1^{er} octobre 1930, elle ne pourra être différée au delà du 1^{er} avril 1931.

Les attributaires des lots du lotissement de Tajoujet ne pourront pas être mis en possession avant le 1^{er} avril 1931. Cette opération ne pouvant être différée au delà du 1^{er} octobre 1931.

Les acquéreurs devront prendre l'engagement de mettre eux-mêmes en valeur les lots vendus suivant les clauses prévues au Cahier des Charges 1930 et s'installer en personne, pour quinze ans sur ces lots.

Le Cahier des Charges, les notices, formules de demandes, plan des lotissements et tous renseignements utiles sur les lots mis en vente seront adressés à toute personne qui en fera la demande à la Direction générale de l'Agriculture,

du Commerce et de la Colonisation (Service de la Colonisation à Rabat), à l'Office du Protectorat, 21, rue des Pyramides, Paris, aux Offices du Maroc à Marseille, 16, rue Colbert, à Lyon (Palais du Commerce), à Bordeaux, 16, place de la Bourse).

Le Chef du Service des Domaines : M. FAVEREAU.

Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

DIRECTION DES FORETS

AVIS

Le public est informé qu'il sera procédé le 24 avril prochain, dans une salle de la Direction générale de l'Agriculture, boulevard Bab-Benat, à l'adjudication des coupes de bois de l'exercice 1930.

Pour plus amples renseignements, s'adresser dans les bureaux du Service des Forêts à Tunis, Tabarka, Ain-Draham, El-Feidja et Le Kef.

BREVET TUNISIEN N° 3659

La Société Comstock et Wescott, Inc. à Massachusetts (E. U. A.), propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 3658, du 18 septembre 1928, relatif à : « Procédé de fabrication de sulfure et d'oxyde de fer », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France
S. rue Léon Roches
TUNIS

Eaucourante - Ascenseur

2 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central - Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE

Situation unique face à la mer

Jardin - Terrasse - Eau courante

J. EYMON & Cie, Propriétaires

LE CHAT NOIR

70°

EAU DE COLOGNE

TRIPLE EXTRAIT

TUNIS

KORBOUS, Station Thermale

15 NOVEMBRE 15 MAI

GRAND HOTEL DES THERMES

(1^{er} ordre) - Eau courante

HOTEL DES SOURCES

Service par auto-car, 71, rue de Serue

Cuisines et cave réputées - Cigars - Tennis - Cercle des Etrangers - Etablissement Thermal

Arrangements pour séjour

Renseignements, brochures, dépliant : tarifs : 11, avenue Roustan, Tunis.

ANIS BERGER

Glaude Berger et Cie - Marseille

Apéritif Anisé

DEMANDEZ PARTOUT

le **hum Cha-vet**

JULES GURTELIN ET JEAN CASSAR

Représentants-dépositaires

4, Rue de Flandres - TUNIS

Pianos

ERARD, PLEYE & HOFMAN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia - TUNIS

N. B. - Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NAGGACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 40.49.

VÊTEMENTS

J. BELLÉ

V. DARVAUX

réunis

Téléph. 30.55

7, Rue des Belges

TUNIS

Vêtements

Civils et Militaires

Rayon spécial de décorations et insignes

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85

Paul JARMON, docteur en Pharmacie, licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.

Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'intérieur.

Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSE, BASCONE et MUSCAT

Ce Moyen De Paraitre Jeune

100.000 FRANCS DE GARANTIE.



Les femmes de 50 ans peuvent maintenant n'en paraître que 30.

Le Professeur Dr Karl Stejskal, de la Faculté de Médecine de Vienne, déclare : « La Crème fraîche et l'huile d'olive prégérées, le jaune d'œuf et certains extraits végétaux émulsionnés - comme ceux qui contiennent la **CRÈME TOKALON** - sont rapidement absorbés par la peau qu'ils nourrissent à l'en-

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 80.000.000 de Francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôts à échéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne

Prêts sur Marchandises - Envois de

Fonds - Opérations sur Titres - Garde

de Titres - Souscriptions - Paiement

de Coupons.

Location de compartiments de coffres-forts

Emission de Chèques

et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et Principales

Localités de l'Algérie et du Maroc

EN TUNISIE : Tunis, Béja, Bizerte, Djer-

ba, Gabès, Kairouan, Mahdia, Mateur,

Medjed-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba,

Souk-el-Khémis, Sousse, Zarzis.

CORRESPONDANTS

DANS LE MONDE ENTIER

Comptoir National d'Escompte

de Paris

Société Anonyme au capital de

400 millions de Francs entièrement versés

AGENCES EN TUNISIE :

Tunis - Bizerte - Mateur - Sfax

Sousse - Monastir

Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

Escompte et Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE,

DE BOURSE ET DE CHANGE

Location de compartiments de

COFFRES-FORT

- Dépôt de Gellis -

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Ave Al-Djazira, 41

Maisons recommandées

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisine réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.

« Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia » - Tél. : 24.17 - 1, Rue Al-Djazira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Grand Hôtel de France - 1^{er} ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cu nod - 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883 - rue 4, Zarkoun - Tunis.

Importation-Exportation de tous produits - Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie - Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Combray - 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Artificiers - Ancienne maison Peonessa Père et Fils, Louis Peonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Produits alimentaires et denrées coloniales - Boccara et Nizard - Gros et Demi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Brami Frères et Cie Pres.

Industries Electriques Réunies

Représentation - Commission

Verrerie d'Eclairage, Cristallerie de Bohême : E. LUCKE et Cie, Lyon.

Lustrie, Bronze d'Eclairage

L. THIBAUD, Lyon

Chauffage Electrique « Triumphant »

L. VIGNE, Lyon

Signaux Electriques

G. GIRIN, Lyon

Matériel Electrique

Spécialité d'articles en « Galalith »

RICARD, Villeréal (Lot-et-Gar)

Bureau de Commandes

et Magasin d'Exposition

53, Rue de l'Eglise, 53 - TUNIS

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

Siège Social : 2 rue Pillet Villi et 47, rue Laffi - PARIS

S'adresser pour tous renseignements chez

MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux

4, av. de France - TUNIS - Téléph. 4.79

Chaux Hydraulique et Ciments

PAUL POTIN

POT : Rue de Turquie (Port)

BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry - TUNIS

Téléphones : 1.87 Potinville Réseau Hammam Lif N° 2

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent

CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.